Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

ID: 025-212505606-20250922-2025\_44-DE

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Commune de THISE N° Code Postal 25220

Bureau distributeur ROCHE LEZ BEAUPRÉ

**ARRONDISSEMENT** de **BESANCON** 

CANTON de

**BESANÇON - EST** 

**OBJET** 

## 2025-44 convention de partenariat pour la gestion de bornes de collecte TLC

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été publiée le 26 septembre 2025

que la convocation du Conseil avait été faite le 18 septembre 2025

que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire.

## **EXTRAIT**

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq Le vingt deux

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DERIOT, maire, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Étaient Présent(e)s: M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, M. DERIOT, M. DEVILLERS, M. FALLOT, M. FREZE, M. GAUBARD, Mme GAUTHIER, M. HEQUETTE, M. KIEFFER, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme RAFFIN, Mme RAHON, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme CANONNE (pouvoir à M. BOURGON), Mme EDY (pouvoir à M. DERIOT), Mme RODRIGUEZ (pouvoir à Mme ARTHAUD), M. LABBACI (pouvoir à M. FREZE) Absent(e)s non représenté(e)s : Mme RUISSEAUX, Mme GUILMAILLE,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur FREZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. le maire expose au conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention de gestion de la borne de collecte située au 11 rue des écoles à Thise. Il rappelle qu'elle est en place depuis 2010 et permet la collecte en moyenne de 4 tonnes de vêtements par an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, valide les termes du projet de convention et autorise M. le maire à signer tout document afférent.

> Thise, le 22 septembre 2025, Monsieur le Maire,



Publié le : 26/09/2025 10:20 (Europe/Paris)